

qu'il peut y rendre, il consentira à remplir cette commission. — Après la clôture de la diète, Chantonay prendra possession du gouvernement d'Anvers : quant à la place de conseiller d'État qui lui est aussi destinée, il faudra savoir, avant de la lui donner, si le cardinal de Granvelle, son frère, est tout à fait déterminé à ne pas revenir aux Pays-Bas tant que ces pays n'auront point pour gouverneur un prince du sang.

Liasse 544.

967. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 26 juillet 1570.* Le projet, que le duc lui a soumis, de fonder à Louvain un collège d'Espagnols, et, à Salamanque, un collège pour les naturels des Pays-Bas, afin d'établir plus de rapports entre les deux nations, lui paraît bien conçu. Il lui fera connaître ultérieurement sa détermination sur ce point.

Liasse 544.

968. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Grave, le 9 août 1570.* Pour convaincre le Roi que sa présence n'est plus nécessaire aux Pays-Bas, il lui met sous les yeux un tableau de l'état des affaires intérieures et extérieures de ces provinces. — En ce qui concerne le pardon général, dit-il, « il faut attendre » que les trois mois accordés par S. S., et celui que j'ai ajouté aux deux que V. M. a fixés, soient écoulés. Alors on procédera rigoureusement contre les » délinquants qui n'auront pas profité de la grâce qui leur est faite. » — Il avance, dans un autre passage de sa lettre, que le Roi peut regarder les Pays-Bas comme étant tout à fait à sa discrétion, s'il le veut, et qu'ils doivent désormais être gouvernés de Madrid (1).

Liasse 545.

969. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Grave, le 9 août 1570.* Il a fait traiter avec la mère de don Juan, pour l'engager à se retirer dans quelque lieu des Pays-Bas, selon le désir du Roi. Elle a fait d'abord des difficultés, trouvant étrange qu'on lui imposât une telle condition; mais enfin elle a consenti à se fixer à Gand. — Le duc avait l'intention de l'envoyer à Mons; mais, comme elle ne sait ni le français, ni aucune autre langue que la sienne, elle a préféré

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCL.

Gand. — Il s'occupe de chercher un homme et une femme honorables et de bonne vie, pour rester avec elle et la servir.

Liasse 545.

970. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Grave, le 10 août 1570.* Elle roule entièrement sur l'affaire du 10^e, du 20^e et du 100^e deniers. — Après avoir obtenu le consentement des états à la levée de ces impôts, le duc résolut de mettre en abonnement le 10^e et le 20^e. — Il conféra avec le conseil des finances sur les sommes qui étaient nécessaires, 1^o pour les besoins ordinaires du pays; 2^o pour sa défense, dans le cas d'invasion; 3^o pour le paiement des dettes qu'y avait le Roi. — Le conseil pensa que deux millions de florins suffiraient pour les charges ordinaires, et le duc, quoiqu'il trouvât la somme insuffisante, se rangea néanmoins à cette opinion. D'accord avec le conseil, il décida qu'on demanderait, pour le cas d'invasion, un second 100^e denier, et, quant au paiement des dettes, il fut convenu qu'on ne s'en occuperait pas pour le moment. — Le duc proposa la chose dans ces termes à tous les états (1). Quelques-uns consentirent immédiatement; d'autres firent des conditions inadmissibles. — Voyant cela, il adopta un autre système. Il dit que le Roi voulait modérer la levée du 10^e et du 20^e, de manière que ces impôts ne nuisissent pas au trafic, mais que cela serait subordonné au consentement que les états donneraient à la levée d'un second 100^e, dans le cas d'invasion. — Les états de Hainaut, de Namur, de Lille, Douay et Orchies, de Tournay, de Hollande, de Zélande, les prélats et nobles de Brabant, accordèrent le consentement demandé; mais, par des requêtes à part, ils prièrent le duc de mettre en pratique l'abonnement, plutôt que la levée du 10^e et du 20^e, même modérés. — Le duc a condescendu à leurs désirs, pour deux années, à partir du 15 août 1569 jusqu'au 15 août 1571. — Il déduit au Roi les raisons qui l'ont déterminé à modérer les *alcabalas*. — Malgré ces modérations, si, après les deux ans expirés, le Roi veut les faire percevoir, il en retirera des sommes énormes. Des capitalistes auxquels le duc a parlé de les donner en ferme, lui ont offert jusqu'à quatre millions de florins par an : il croit que la perception produira beaucoup plus, et que le Roi pourra facilement, chaque année, mettre dans ses

(1) Dans le courant du mois d'octobre 1569.

coffres deux millions de florins, toutes charges payées. Ce qui le confirme dans cette persuasion, c'est la médiocrité des impôts établis par les états, pour trouver les deux millions de florins qu'ils se sont engagés à fournir, à titre d'abonnement. — Il fait remarquer au Roi que, depuis le 13 août 1569, date du consentement des états à la levée du 10^e et du 20^e, rien n'a pu être reçu, et que c'est là un des motifs qui l'ont déterminé à proposer l'abonnement, puisque, pour cette même année, les états payeront les deux millions de florins. En outre, ils se sont obligés à payer un second 100^e, en quelque temps que les Pays-Bas soient envahis, fût-ce même dans cent années. — Le Roi jugera si, après le 13 août 1571, l'abonnement devra être prolongé, ou la collecte établie. — Le duc l'engage surtout à ne se départir jamais de ce qu'il a obtenu des états par leur premier consentement : c'est le moyen, dit-il, de parvenir à tout ce qu'on voudra d'eux (1). — Il évalue à cinq millions de florins le produit du 100^e denier. — Ceux du pays sont maintenant disposés à souffrir quelque chose que ce soit, pourvu qu'on ne tire pas l'argent d'ici; cela, ils ne l'endureront jamais patiemment (2) : aussi se lamentent-ils de ce qui a été dépensé pour le secours de France, pour la reine d'Écosse et pour l'armement de la flotte destinée à transporter en Espagne la reine Anne. — Le duc termine, en demandant au Roi (3) que peu de personnes voient cette lettre, et que ceux qui la verront gardent le secret (4).

Liasse 545.

971. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 11 août 1570* (5). Il fait quelques observations sur les grâces contenues dans la lettre du Roi du

(1) *V. M. teniendo siempre firme y no desasiendose jamás ni soltando el primer consentimiento, que es el timon con que se han de gobernar á todo lo que dellos se quisiere.*

(2) *Estos estan ya muy pacientes para sufrir cualquiera cosa, con que no sacarles dinero de aquí para ninguna parte, que esto en ninguna manera lo podran llevar en paciencia.*

(3) Au dos de la lettre, on lit, de la main de Philippe II : *Hacienda, y ba para que la vean agora el cardenal y Velasco, y el prior á parte, quando venga* (Finances; que le cardinal (d'Éspinosa) et Velasco la voient maintenant, et le prieur (don Antonio de Tolède) la voie à part, quand il viendra).

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n^o CCLÉ.

(5) On lit, au dos de cette lettre, de la main de Philippe II : *Respuesta á la consulta; podran la ver los que viéron aquella, y yo habré de volver á ver lo uno y lo otro, porque agora no lo entiendo muy*

4 juillet (1). — Il préférerait au duc d'Arschot (2), pour la charge d'amiral, M. de Boussu, qui est l'un des hommes les plus distingués et desquels l'on puisse attendre le plus de services aux Pays-Bas (3). Si cependant le Roi persiste à nommer le duc d'Arschot, il faudrait donner à celui-ci le gouvernement de Zélande, et à Boussu Utrecht avec Hollande, M. d'Arenberg étant trop jeune pour qu'on lui confie un gouvernement. — Il est toujours d'avis que le gouvernement d'Artois soit donné à don Fernande de Lannoy. — Ce serait sans succès qu'on proposerait à M. de Meghem de renoncer à la charge de l'artillerie : mais le duc ne lui parlera pas, provisoirement, de la bande de 50 hommes d'ordonnances, qui exciterait les plaintes d'autres gentilshommes plus anciens que lui en service, et il attendra là-dessus de nouveaux ordres du Roi. — Le nombre des bandes d'ordonnances, fixé par le Roi, ainsi que les personnes choisies par S. M. pour les commander, lui paraissent très-convenables : seulement, pour celles de 30 hommes d'armes, il trouve que Chantonay et la Cressonnière auraient autant de titres que Beauvoir, Fernande de Lannoy, Bailleul et Rasseghien. Dans ce qui est donné à Chantonay, il y a plus d'honorifique que d'utile. La Cressonnière est un des meilleurs soldats qu'il y ait aux Pays-Bas. Le duc taira donc les résolutions du Roi sur ce point, jusqu'à ce qu'il connaisse les intentions ultérieures de S. M. — Quant aux mercèdes perpétuelles et aux commanderies, il supplie le Roi de ne rien résoudre avant qu'il ait pu lui dire, de bouche, ce qui lui paraît convenable à cet égard (4).

Liasse 545.

972. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Nimègue, le 12 août 1570.* Noircarmes n'est pas content : il voudrait conserver à la fois les charges de chef des finances et de gouverneur de Hainaut. Il en écrit à S. M.

Liasse 544.

973. *Ordre donné par le Roi, à Madrid, le 17 août 1570, à don Eugenio de*

bien (Réponse à la consulte ; elle pourra être vue de ceux qui ont vu celle-ci, et je devrai ensuite revoir l'une et l'autre, parce qu'en ce moment je ne les comprends pas bien).

(1) Voy. ci-dessus, p. 156.

(2) Philippe II a écrit à la marge : *El le nombró veinte veces, y algo conbendrà hacer con él* (Le duc lui-même l'a nommé vingt fois ; il conviendra de faire quelque chose pour lui).

(3) *Bossu es uno de los mejores mozos que acá hay, y que será de mas servicio.*

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCLII.

Peralta, concierge de la forteresse de Simancas, afin qu'il se rende à l'alcazar de Ségovie, et y reçoive le seigneur de Montigny, qu'il mènera prisonnier en ladite forteresse; où huit hommes de confiance seront préposés à sa garde, avec défense de le laisser sortir.

Liasse 545.

974. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Berghes, le 26 août 1570.* La Reine est arrivée à Nimègue, le 14, accompagnée du *taychmestre*, de l'évêque de Munster, du comte de Chamburg (1), du colonel Munichausen, du comte Otto de Eberstein et de beaucoup d'autres gentilshommes allemands, hongrois et bohèmes. — Il avait envoyé le duc d'Arshot et le seigneur de Noircarmes pour convenir du cérémonial de l'entrée. — Les commissaires de l'Empereur se montrèrent si difficiles (2) dans l'observation de leur instruction, qu'ils ne voulurent faire la remise que le jour suivant, au château de Nimègue. — Cette cérémonie eut lieu en conséquence le jour de l'Assomption, avec toute la solennité requise. — Ce fut l'évêque de Munster qui prononça le discours, et le chancelier de Gueldre lui répondit. — Le 16 et le 17, don Fadrique et le prier donnèrent des fêtes à S. M., à pied et à cheval, au bruit des arquebuses et de l'artillerie. — Le 18, au matin, la Reine envoya à l'évêque une coupe, de la valeur de 1,500 écus, qui avait appartenu au comte d'Egmont (3). Le même jour, elle partit pour Grave, et, le 21, elle arriva à Berghes, où elle attend un vent favorable pour mettre à la voile. — Les états envoyèrent leurs députés pour baiser les mains à la Reine, et lui offrir un présent de 200,000 florins. Ceux de Gueldre, de Frise, d'Overyssel et de Groningue lui ont en outre offert 31,000 florins. Tous se montrent satisfaits de la manière dont S. M. les a reçus.

Liasse 545.

975. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Berghes, le 26 août 1570.* A son retour à Bruxelles, il examinera le mémoire, que le Roi lui a envoyé, sur l'érection des Pays-Bas en royaume, et il lui en dira ensuite son avis.

Liasse 545.

(1) Sic dans le texte espagnol. Peut-être est-il question ici du comte Otto de Schauwenburg, qui, en 1572, commanda un régiment de reîtres au service du Roi, dans les Pays-Bas.

(2) *Duros*.

(3) C'est-à-dire, vraisemblablement, qui faisait partie des biens meubles confisqués sur le comte d'Egmont.

976. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Berghes, le 3 septembre 1570.* La Reine resta à Anvers, jusqu'au dernier août, qu'elle vint à Berghes. — Le jour suivant, comme le temps s'annonçait favorable, on fit toutes les dispositions pour l'embarquement de S. M. ; mais, le 2 septembre, le vent changea, et devint tout à fait contraire. — L'archevêque de Cambrai (1), qui était venu à Berghes, pour baiser les mains à la Reine, y est mort subitement. « C'était un très-bon » homme, animé d'excellentes intentions et plein d'amour pour le service de » V. M. » — Aussitôt qu'il a été informé de cet événement, le duc a envoyé M. de Noircarmes à Cambrai, afin de disposer le chapitre à élire le fils de M. de Berlaymont (2), qui est déjà chanoine de cette église, quoiqu'il étudie encore à Bologne.

Liasse 545.

977. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 7 septembre 1570.* Le Roi aura appris, par d'autres lettres du cardinal, l'expédition des bulles de l'évêché de Deventer : les actes nécessaires pour la consécration de l'évêque ont été immédiatement envoyés. — On n'a pas encore reçu des Pays-Bas la nomination ni les autres pièces relatives à l'évêché de Harlem : lorsqu'elles arriveront, il fera tout son possible pour hâter la conclusion de l'affaire. — Le concile de sa province s'est fort bien terminé. L'évêque d'Ypres, comme le plus anciennement consacré, présida, et s'acquitta parfaitement de cette charge : c'est un très-savant et très-saint prélat. « J'ai envoyé, dit le cardinal, les décrets au duc d'Albe, afin qu'il les fasse voir, y donne son consentement, et qu'ils s'impriment, n'ayant voulu qu'ils fussent imprimés ici ni » ailleurs, sans qu'il les ait vus d'abord, pour qu'il n'y ait chose préjudiciable » au service de V. M. » — Le pardon général n'a pas produit autant de satisfaction que le cardinal l'aurait voulu, à cause du retard qu'on a mis à le publier, et des restrictions qu'il renferme. — Il a vu la réponse du Roi sur la proposition qui devait être faite à la diète de l'Empire en faveur du prince d'Orange : il gardera le secret, comme le Roi le lui prescrit, et il tâchera toujours d'entretenir la bonne volonté du baron de Polweiler, quoiqu'il doive être très-réservé avec lui, à cause de la prétention qu'il forme, « les Allemands, dit-il, étant

(1) Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai.

(2) Louis de Berlaymont. Le chapitre l'élut pour archevêque le 5 septembre.

» intéressés comme ils le sont, et prenant pour une promesse toute parole » courtoise, quelque générale qu'elle soit (1). » — Le fils du peintre Miguel est chez lui : il veillera à ce qu'il ne perde pas de temps, et s'occupe sérieusement de l'étude de son art. — Granvelle termine, en demandant au Roi l'exemption du 100^e denier pour les biens de son archevêché (2).

Liasse 913.

978. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Berghes, le 15 septembre 1570.* Le temps a continué d'être contraire à l'embarquement de la Reine, et si mauvais que, de mémoire d'homme, on ne se souvient d'une semblable saison.

Liasse 543.

979. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 15 septembre 1570.* Il a pris connaissance de ce que le duc lui a écrit touchant la mère de don Juan d'Autriche. Quoique la vie qu'elle pourrait mener à Gand, en compagnie des personnes dont il parle, fût convenable, elle aurait là plus de liberté qu'il ne faut : aussi préférerait-il qu'elle se retirât dans un couvent.

Liasse 544.

980. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 16 septembre 1570.* Il a vu la forme du pardon général que le duc a fait publier à Anvers, le 16 juillet; il ne sait pourquoi ceux qui gouvernent (3) en ont eu peu de contentement, puisqu'elle lui paraît si favorable en tout. — Il s'est beaucoup réjoui que Chantonay ait accepté la commission à la diète, et il lui écrit, pour lui en exprimer sa satisfaction. — Le comte de Monteagudo lui mande que le docteur Ageus, frison, qui remplit près de la chambre impériale les fonctions d'assesseur pour les Pays-Bas, est un hérétique si déclaré, que les catholiques sont scandalisés de sa conduite. Le duc doit lui donner un successeur. — Le maître de la chapelle (4) du Roi est mort depuis peu : le duc tâchera de trouver dans

(1) *Siendo los Alemanes interesados como son, y tomando por obligacion cualquier palabra cortes, cuan general ella sea.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n^o CCLIII.

(3) *Los que gobiernan.*

(4) Il s'agit vraisemblablement de maître Pierre de Manchicourt, du chapitre d'Arras, qui accepta, en 1559, après s'en être quelque temps défendu, la charge de maître de chapelle que le Roi lui avait offerte.

les Pays-Bas quelqu'un qui soit apte à le remplacer, ainsi que des chantres.

Liasse 544.

981. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Flessingue, le 25 septembre 1570.* Le temps étant enfin devenu meilleur, la Reine s'est embarquée. Il l'a accompagnée jusqu'à Flessingue, où elle a mis à la voile le même jour. — Huit enseignes de Wallons, de deux cents têtes chacune, forment l'escorte de S. M.

Liasse 545.

982. *Cédule du Roi à don Eugenio de Peralta, concierge de la forteresse de Simancas, datée de l'Escorial, le 1^{er} octobre 1570.* Le licencié don Alonso de Arellano, alcade de l'audience et chancellerie de Valladolid, lui dira et communiquera ce que le Roi a ordonné pour l'exécution de la lettre réquisitoriale du duc d'Albe, adressée aux juges de ces royaumes, en ce qui concerne Floris de Montmorency, seigneur de Montigny. — Il remettra en conséquence entre les mains dudit licencié la personne du prisonnier.

Liasse 545.

985. *Ordre que le licencié don Alonso de Arellano observera dans l'accomplissement de la commission que S. M. lui a donnée, concernant Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, détenu en la forteresse de Simancas; fait et signé par le docteur Martin de Velasco, conseiller du conseil royal de Castille, à Madrid, le 1^{er} octobre 1570.* Quoique la sentence rendue contre le seigneur de Montigny, ainsi que la lettre réquisitoriale du duc d'Albe, portent qu'il sera exécuté publiquement, le Roi, mû par de justes considérations, veut que cette exécution se fasse secrètement, et dans ladite forteresse. — On doit donc y procéder de telle manière que personne ne sache que Montigny a été justicié, mais qu'on dise et publie, au contraire, qu'il est mort de sa mort naturelle. Par conséquent, il faudra user de beaucoup de secret et de dissimulation, selon l'instruction verbale qui en a été donnée audit licencié, et n'employer dans cette affaire que le nombre de personnes strictement nécessaire, en leur recommandant à elles-mêmes le plus grand secret. — Don Alonso partira donc immédiatement pour Valladolid (1) : il avertira don Eugenio de Peralta de l'attendre à son passage près de Simancas; là, il lui communiquera ses ordres, la

(1) Comme on l'a vu, tom. I, p. 6 et 58, Simancas n'est qu'à deux petites lieues de Valladolid.

cédule du Roi pour la remise du prisonnier, la sentence rendue contre celui-ci; il concertera avec don Eugenio le mode, le jour et l'heure de l'exécution. — Il passera ensuite à Valladolid, et communiquera sa commission au président de l'audience. — Il tâchera de partir de Valladolid la veille d'une fête, assez tard, de manière à arriver à Simancas un peu après la nuit close. Il ne se fera accompagner que d'un notaire de confiance, de celui qui devra faire l'exécution, et du moins de serviteurs possible. — Aussitôt après son entrée dans la forteresse, il notifiera la sentence et la lettre réquisitoriale à Montigny, en présence de don Eugenio, du notaire et d'une ou de deux personnes sûres; ensuite, lui et don Eugenio le consoleront, et le laisseront avec le religieux qui les aura accompagnés. — Cette nuit, et tout le jour suivant, qui sera fête, jusqu'après minuit, l'exécution sera différée, pour que Montigny ait le temps de se confesser, de recevoir les sacrements, de se convertir à Dieu et de se repentir. — A une ou deux heures du matin, selon le temps nécessaire au licencié pour retourner chez lui à Valladolid, l'exécution pourra se faire, en présence du religieux qui doit assister Montigny, de don Eugenio de Peralta, du notaire, et d'une ou de deux personnes, selon qu'en aura besoin l'exécuteur. — Il convient que le religieux dont il sera fait choix soit savant et prudent, et qu'on l'avertisse du peu de confiance qu'inspire Montigny sur l'article de la foi. — On pourrait jeter les yeux sur fray Hernando del Castillo, qui est au collège de Saint-Paul, à Valladolid, ou sur un autre du même ordre, ou sur un religieux de Saint-François: ce point sera décidé par le président. — Don Alonso et don Eugenio verront s'il est préférable que le religieux soit mis en rapport avec Montigny avant la notification de la sentence, plutôt qu'après. — Si Montigny veut faire un testament, on ne le lui permettra pas, puisque tous ses biens sont confisqués, et que par conséquent il n'a plus rien dont la disposition lui appartienne; mais, s'il demande seulement à faire un mémorial des dettes qu'il désirerait voir acquitter, on lui en laissera la faculté, pourvu qu'il n'y parle pas de l'exécution qui va avoir lieu, mais qu'il le rédige comme le mémorial d'un homme malade et qui se sent près de mourir. — On ne lui permettra non plus d'écrire aucune lettre, à moins qu'elle ne soit conçue dans cette dernière forme. — L'argent, les bijoux, et notamment le collier de la Toison d'Or, les papiers et autres choses qui seront trouvés en la possession de Montigny, seront inventoriés et gardés soigneusement. — L'exécution faite, et la mort ayant été publiée avec la dissimu-

lation prescrite ci-dessus, l'enterrement aura lieu dans l'église de Simancas par voie de dépôt; il y sera procédé publiquement, avec une pompe modérée, selon qu'on est accoutumé de faire pour les personnes de la qualité de Montigny; une tombe décente lui sera érigée; il sera chanté une grand'messe, des vigiles et des messes basses en nombre convenable. — On pourra donner des habits de deuil aux serviteurs du défunt, puisqu'ils sont en petit nombre (1).

Liasse 543.

984. *Lettre du licencié Juan de Vargas au Roi, écrite d'Anvers, le 7 octobre 1570.* Il se conformera à la volonté du Roi, et restera aux Pays-Bas jusqu'au départ du duc d'Albe. — Il représente à S. M. combien il importe que le successeur du duc ait ordre de maintenir et de faire observer tout ce que ce dernier a établi.

Liasse 544.

985. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 9 octobre 1570.* Il sondera Berlaymont, qui est le curateur du comte de Buren, sur le projet de donner à celui-ci une compensation dans les royaumes de Naples et de Sicile; mais tous les lettrés du conseil sont d'avis que, selon les lois du Brabant, on ne peut ôter au comte ce qu'il possède en cette province. — Il envoie au Roi la déclaration qu'il a faite sur le pardon général, dans le dessein de rassurer les esprits. — A sa suggestion, ceux d'Anvers vinrent le remercier du pardon général, et par là il eut l'occasion de leur faire la déclaration dont il vient de parler. — Ils s'en sont montrés très-satisfaits, et sa réponse a couru tout le pays.

(Les remerciements adressés au duc par ceux d'Anvers remplissent quatre pages. Ce sont des adulations dans un style lourd et diffus. On y dit, entre autres choses, au duc, que sa venue aux Pays-Bas a été *très-agréable* aux habitants d'Anvers et à tous les autres bons sujets; on y exalte la gloire et louange immortelle qu'il s'est acquise par sa conduite dans ces provinces; on l'y remercie d'avoir été l'intercesseur, et le seul intercesseur, auprès du Roi, pour obtenir le pardon général; enfin, on lui rend grâces du bien, de la faveur et de l'honneur qu'il a faits à la ville, en y venant assister à la publication de cet acte important.

(1) Voyez le texte de cette pièce dans la *Correspondance*, n° CCLIV.